

**ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION ET
D'IMPUTABILITÉ 2017-2018**

ENTRE

**LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DU QUÉBEC**

ET

LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SAINTE-JUSTINE

OCTOBRE 2017

1. OBJET DE L'ADDENDA

Le présent document constitue un addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2017-2018 ratifiée entre le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et le ministre de la Santé et des Services sociaux (ministre). Les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent à ceux déjà convenus à l'EGI 2017-2018.

2. DURÉE DE L'ADDENDA

Le présent addenda couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, soit la même que celle de l'EGI 2017-2018.

3. CRÉDITS ALLOUÉS

La répartition de l'allocation de développement entre les établissements tient compte des priorités ministérielles et des méthodes d'équité utilisées pour l'allocation des ressources. L'établissement s'engage, par le présent addenda, à respecter les règles régissant l'allocation budgétaire qui lui est accordée.

4. INVESTISSEMENT ADDITIONNEL EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

➤ **Niveaux de soins alternatifs (NSA)**

L'attente spécifique suivante est ajoutée à l'EGI 2017-2018 de l'établissement :

Mesures alternatives et bonnes pratiques des établissements non fusionnés pour le respect des délais d'attente des usagers en statut NSA

Contexte

Des délais d'attente maximaux ont été établis pour les usagers NSA en lit de courte durée en centre hospitalier. La fluidité de la trajectoire des usagers est influencée par des facteurs en amont, en intra hospitalier et en aval du centre hospitalier.

Délais d'attente en niveau de soins alternatif (NSA) :

Variable	Délai d'attente (plus petit ou égal)
Variable 8 : En processus d'orientation	7 jours
Variable 9 : Organisation SAD	2 jours
Variable 10a : Réadaptation intensive ou spécialisée	4 jours Pour AVC/Traumatologie : 2 jours
Variable 10b : Réadaptation modérée ou progressive	4 jours
Variable 10c : Convalescence	3 jours
Variable 11 : Place ou organisation soins palliatifs	2 jours
Variable 12a : RI-RTF	7 jours
Variables 12b et 13b : Place d'hébergement en CHSLD	7 jours
Variable 13a : RPA	7 jours
Variable 14 : Hébergement en santé mentale	45 jours

Description

Les établissements non fusionnés, de par leur mission suprarégionale, ont un champ d'action différent des centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS) qui ont une responsabilité populationnelle. Ils ont des responsabilités dans la prévention et réduction des NSA et dans la collaboration avec les CISSS et CIUSSS. Ainsi, ils doivent produire un état de mise en œuvre des pratiques intra hospitalières et en aval, conformément au Guide de soutien NSA.

Format

Gabarit Word produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Date de transmission au MSSS

État de mise en œuvre : Périodes 9 et 13

5. ENGAGEMENT À L'ÉTABLISSEMENT

Le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine s'engage à donner suite aux priorités du ministre, telles qu'énoncées dans ce document et dans la manière dont il utilise les crédits de développement 2017-2018 pour la production des services sur son territoire.

À cette fin, il s'engage également à réaliser les investissements et la production additionnelle convenus afin de respecter les nouveaux engagements 2017-2018 du présent addenda et à prendre les mesures nécessaires pour assurer la reddition de comptes demandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Signé à

Québec
(Lieu)

Signé à

Montréal
(Lieu)

Le

2017-10-31
(Date)

Le

2017-11-24
(Date)

Le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux,

Le président-directeur général du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine,

Entente originale signée

Entente originale signée